



Litige avec mon bailleur changement de serure dans un locale comun

Par **andré**, le **13/10/2011** à **20:01**

Bonjour,mon bailleur vien de change la serure de la grange ou ce trouve mes velo et mon grenier et me refuse l'accès,j'ai fait appel a la gendarmerie qui a constaté les faits mais ne peut rien faire dans l'immédiat,ma question quel sont mes possibilités d'accéder à mes affaires le plus vite possible et s'il a le droit de faire ça.merci

Par **corimaa**, le **13/10/2011** à **20:43**

Bonjour, la grange apparaît-elle sur votre bail de location ? Ou bien mettez-vous vos vélos dans un endroit dont vous n'étiez pas locataire ?

Par **andré**, le **13/10/2011** à **21:06**

la grange n'est pas mentionnée dans le bail mais tous les locataires ont leur emplacement attribué pour les vélos et le grenier,la grange fait partie de la maison.

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **21:15**

Donc ce n'est pas une partie du logement loué.Est-ce une partie commune dont dispose

selon le règlement de copropriété ou le règlement intérieur (si un seul propriétaire), les locataires pour un usage collectif ?

Par **andré**, le **14/10/2011** à **07:09**

cet une partie commune et d'usage collective.pour 4 locataire

Par **corimaa**, le **15/10/2011** à **10:52**

S'il est marqué quelque part que c'était une partie commune à l'usage des locataires, lisez votre bail ou le règlement intérieur, vous vous réunissez les 4 locataires et vous faites une lettre recommandée AR à votre proprio demandant l'accès à cette partie commune.rnrnIl n'avait surtout pas le droit de fermer sans vous en avertir au moins avant afin que vous puissiez récupérer vos affaires